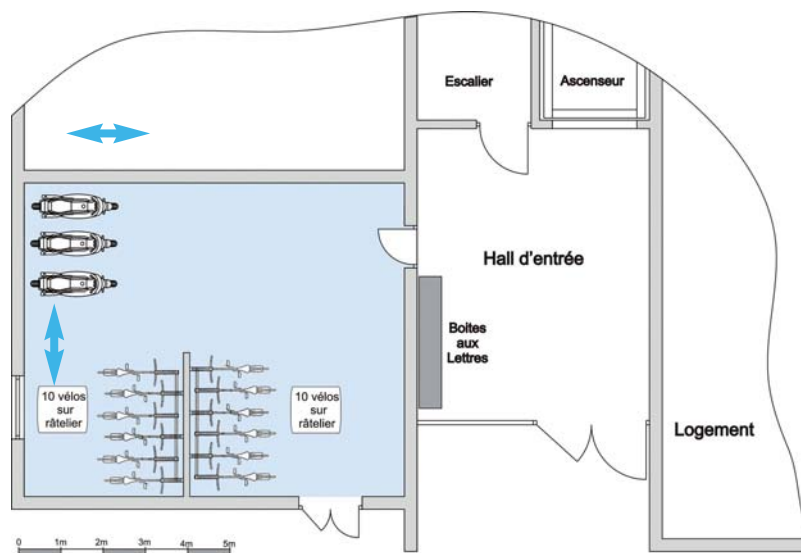


Fiche Vélo

Stationnement vélos dans les logements collectifs

Local vélos dans un immeuble locatif social public du Grand Lyon à Fontaines/Saône

4 locaux communs de 50 à 80 m² pour 131 logements



Source : CETE de Lyon

Philosophie de l'organisme

L'ouverture du local à vélos est conditionnée par l'expression d'un besoin réel des habitants et un usage qui n'engage pas la sécurité de l'immeuble.

La plupart des immeubles du parc de Grand Lyon Habitat (ex OPAC Grand Lyon) peuvent abriter un local collectif pour garer les vélos : soit les immeubles en sont déjà pourvus, soit une cave bien placée peut être aménagée, soit un abri peut être annexé à l'immeuble.

L'organisme s'efforce toujours de trouver une solution.

La demande doit provenir des locataires par le relais de l'association de quartier. Cette demande englobe le plus souvent les 2 roues motorisés, ceux-ci pouvant être acceptés si le local est pourvu d'une ventilation.



Source : CETE de Lyon

L'accord de la majorité des locataires est nécessaire. Les règles d'usage sont précisées, notamment vis-à-vis du garage des 2 roues motorisés ou des quads, et du dépôt des encombrants qui reste toujours interdit. Le risque d'incendie est une préoccupation très forte, et une utilisation abusive du local peut entraîner sa fermeture.

Cette fiche est destinée à donner une information rapide. La contrepartie est le risque d'approximation et la non exhaustivité. Pour plus de précisions, il convient de consulter les ouvrages cités en référence.



► Certu 2009/61



Caractéristiques de la résidence

- **Situation :** La résidence se compose de 7 bâtiments.

Elle est située en bord de Saône, à la périphérie nord de l'agglomération lyonnaise. Cette résidence, comme la plupart de celles de Grand Lyon Habitat, possède des espaces verts et des parking privatifs.

Des aménagements cyclables existent ponctuellement le long du quai de Saône.

- **Année de construction :** décennie 1970.

La résidence comprend 131 logements, du T2 au T4.

Quatre locaux communs, de surface variable sont aménagés pour abriter les vélos, soit en moyenne, 1 local pour 32 logements.



Source : CETE de Lyon

Description du local

Les 4 locaux communs de la résidence ont des caractéristiques identiques, hormis la surface. Deux accès contigus au hall d'entrée existent, l'un directement à partir de l'extérieur, le second ouvrant sur le hall.



Source : CETE de Lyon

Les portes d'entrée de l'immeuble et du local ont la même clé.

La sécurisation des entrées par digicode est réalisée dans la plupart des immeubles du parc du Grand Lyon Habitat, au demeurant refusée par les locataires de cette résidence.

- **Superficie :**

Local commun de grande dimension, entre 50 et 80 m² suivant les allées.

- **Équipement :**

Une vingtaine de râteliers (soit environ 0,66 par logement).

- **Capacité :**

- 20 vélos avec supports,
- un espace pour des vélos sur béquilles
- un espace pour 5 à 6 motos ou scooters.

L'espace de circulation est confortable.

- **Éclairage :** par plafonnier.

Des fenêtrons éclairent également le local.

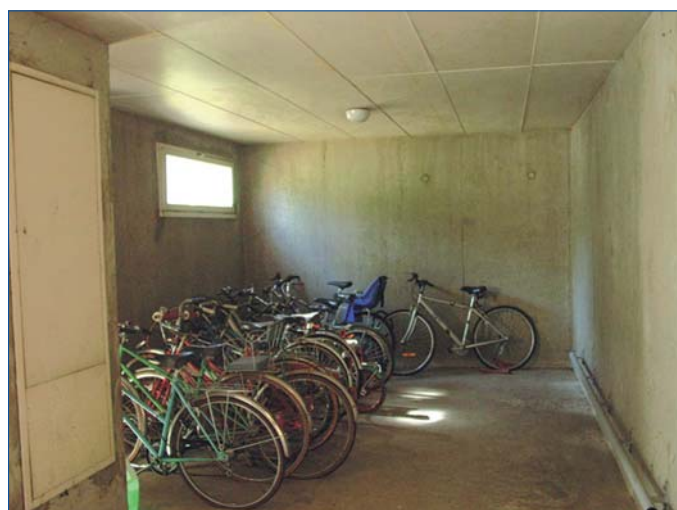
- **Autre confort :**

L'aménagement du local reste rudimentaire, d'autres travaux de réfection du parc immobilier mobilisant les investissements disponibles.

- **Organisme gestionnaire :**

Grand Lyon Habitat est propriétaire de la résidence.

Quelques éléments d'usage



Source : CETE de Lyon

- **Occupation :**

Vélos et 2 roues motorisés se partagent l'espace ; les vélos, bien plus nombreux, témoignent du niveau d'équipement des ménages.

- **Autre besoin :**

Les poussettes peuvent être stockées dans le local.

Les locaux visités n'en abritaient pas, celles-ci restant dans les logements.

- **Entretien :**

Il est pris en charge par le personnel chargé de l'entretien des parties communes.

Le balayage est assuré à l'aide d'une soufflette pour rabattre les poussières.

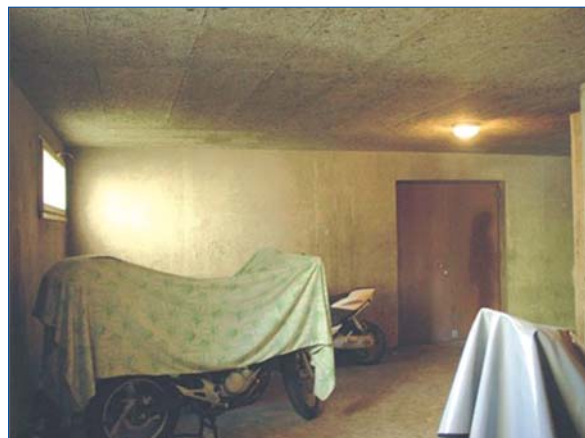
- **Un plus :**

Cette résidence a un gardien (ce qui n'est pas toujours le cas) qui exerce par ailleurs une surveillance du bon fonctionnement du local, notamment vis-à-vis du stockage d'objets non autorisés ou d'acte de vandalisme.

Une responsabilisation des locataires est faite au moment de l'ouverture du local, avec en cas de dérive de son usage, le risque de fermeture.



Vélos, scooters, et motos se répartissent l'espace du vaste local commun.



Source : CETE de Lyon

Aménagement du local

• Démarche :

L'initiative revient généralement aux locataires par l'intermédiaire de l'association de quartier, bien qu'elle puisse être aussi lancée par l'organisme bailleur.

L'aménagement du local, comme tout autre travaux d'amélioration du confort est soumis à l'accord collectif des locataires via un questionnaire qui leur est envoyé.

La décision est prise en fonction de la majorité des réponses renvoyées à l'organisme public.

• Éléments financiers :

Le coût de l'aménagement du local vélo est modeste, et aucune subvention n'est demandée à l'État.

L'impact sur le montant des loyers est faible, l'augmentation de la surface des parties communes se répercutant uniquement sur le calcul de la surface corrigée des logements.

La série « Fiche Vélo » a été réalisée par les groupes de travail du RST pilotés par le Certu. Cette série de documents a pour seule vocation de constituer un recueil d'expériences. Ce document ne peut pas engager la responsabilité de l'Administration.

Ces fiches sont disponibles en téléchargement sur le site :

- Certu (<http://www.certu.fr>).

AUTEUR DE LA FICHE

Josiane Laville
CETE de Lyon - DVT/AUE
☎ 04 74 27 51 34
josiane.laville@developpement-durable.gouv.fr

VOTRE CONTACT AU CERTU

Nicolas Nuyttens
☎ 04 72 74 58 69
nicolas.nuyttens@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat : ☎ 04 72 74 59 61

Mais également les correspondants vélos des CETE :

Méditerranée (J. Cassagnes), Sud-Ouest (M. Louveau),
Nord-Picardie (B. Deboudt), Lyon (J. Laville), Est (F. Tortel),
Normandie Centre (S. Febvre - J.C. Poreau),
Ouest (M. Hisler), DREIF (FX. Vazquez).

